



## Expertise judiciaire et procédé

Par **capuccin**, le **02/01/2009** à **10:06**

Bonjour,

Dans le déroulement d'une expertise judiciaire, l'expert s'est contenté des arguments des un et des autres pour faire ses conclusions. Il dit qu'il y a une mauvaise combustion, mais matériellement il n'a fait aucune vérification.

Pour chiffrer les réparations, il demande à une partie prenante au litige, celle qui a avancé qu'il y a un problème de combustion, d'établir un devis.

Ce devis ne fait nullement allusion à l'expertise et fait mention de point et élément non évoqués par l'expert.

Cette démarche est elle logique.

En vous remerciant